

**SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE GOURDON
POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT
DES ORDURES MÉNAGÈRES**

**PROCES-VERBAL
D'INSTALLATION DU COMITE SYNDICAL**

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre septembre à quatorze heures trente, les délégués du comité syndical du SYMICTOM, élus au sein des conseils communautaires et municipaux membres, se sont réunis au siège du syndicat, à Montcléra, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président Robert LACOMBE, conformément aux articles L.5211-2 et L-5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les délégués des communautés de communes :

DELEGUES TITULAIRES PRÉSENTS	DELEGUES TITULAIRES ABSENTS	SUPPLEANTS PRÉSENTS à voix délibérative	Le cas échéant, POUVOIR DONNÉ À (article L.2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT
RACLOT Francis			
PUGNET Didier			
	DELSOUC Mickaël	SEGOL Pierre	
PENCHENAT Régis			
RUBINOCCI Hervé			
VILARD Gilles			
TAILLADES Robert			
JOUHANNEAU Sylvia			
FLORENTY Kévin			
THEULET Guy			
BERTAIL Lucile			
LABORIE Georges			
DELMAS Michel			
MELINE Philippe			
GIBERT Sébastien			
SABATHE Jean-Paul			
BALDY Christine			
DAGNEAUX Stéphane			
ESTEVENON Luc			
VIARDOT Chantal			
POUJADE Aurélie			
BERTRAND Julien			
RAULET Régine			
COUDERC Joël			
DUBOIS Claude-Henri			
	DE TOFFOLI Patrick		
DELBERT Jean-Jacques			
LAPLACE Paulette			

DELEGUES TITULAIRES PRÉSENTS	DELEGUES TITULAIRES ABSENTS	SUPPLEANTS PRÉSENTS à voix délibérative	Le cas échéant, POUVOIR DONNÉ À (article L.2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT
GUEGUEN Cécile			
GAYDOU Gérard			
LALANDE Fabienne			
DELCLAU Philippe			
	ASTORG Gilles EXCUSE		
	CORDIER Fanny	LAGARDE Édith	
CARMEILLE Gilbert			
MOUDEN Patrick			
CHARBONNEL Fabienne			
MAGOT Stéphane			
LACOMBE Robert			
	SALANIE-BERTRAND Martine	BORDE Bernard	
CREMON Laurent			
LAUMAILLE Fabrice			
DEVIERS Patrick			
NADAL Gérard			
	ROSSIGNOL Dominique	GENTILHOMME Hélène	
	DUBOIS Roseline		
	SOURZAT Annie	SUSZYLO Michel	
CAZELOU Romain			
	MALBEC Bernadette ANDRAL Angeline (suppléant)		RANOUIL Philippe
SELEBRAN Jean-Robert			
RIVIERE Sandrine			
RANOUIL Philippe			
ANGELIBERT Éliette			
LASCOMBES Eric			
BISCHOFF Jean-Loïc			
LAFAGE Florence			
BOIT Guy			
	PRIE Philippe		LACOMBE Robert
AMARE Pierre			

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les délégués des communes :

DELEGUES TITULAIRES PRÉSENTS	DELEGUES TITULAIRES ABSENTS	SUPPLEANTS PRÉSENTS à voix délibérative	Le cas échéant, POUVOIR DONNÉ À (article L.2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT
POUJADE Jean-Louis (article L.5211-8 du CGCT)			
	CHIAPPINI Jean-Pierre		
	COURDES René (article L.5211-8 du CGCT) EXCUSE		
BONHOMME Michel (article L.5211-8 du CGCT)			
DARRAS Jérôme			
	CROUZET Alain (article L.5211-8 du CGCT) EXCUSE		

DELEGUES TITULAIRES PRÉSENTS	DELEGUES TITULAIRES ABSENTS	SUPPLEANTS PRÉSENTS à voix délibérative	Le cas échéant, POUVOIR DONNÉ À (article L.2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)
	CASAGRANDE Véronique (article L.5211-8 du CGCT) EXCUSE		
ROUQUIE Christian			
	BIRONNEAU Josiane	BERTRAND Julien	
	ISSALY Marc (article L.5211-8 du CGCT)		
RAULET Régine			
COUDERC Joël			
	VERMANDE Thérèse (article L.5211-8 du CGCT)		DUBOIS Claude-Henri
	CARRIERES Lionel EXCUSE		
BENAC Christophe (article L.5211-8 du CGCT)			
	THEBAUD Michel (article L.5211-8 du CGCT)		DELBERT Jean-Jacques
LAPLACE Paulette			

Absents :

- GRIMAL Gilles et BADOURES Béatrice, délégués à voix consultative,

En présence de :

- M. DELQUEUX, conseiller municipal de Soulomès ;
- M. DELPECH, conseiller municipal de Cœur-de-Causse ;
- M. CAVALIE, conseiller municipal de Lunegarde ;
- Mme BATTISTON, délégué suppléante Cauvaldor ;
- Mme NEIL, délégué suppléante communauté de communes Quercy-Bouriane ;
- Mmes PETIT et CORNIOT, DGFIP ;
- Mmes BOUSQUET, ESCORNE, PONS et M. VELICIA, agents du SYMICTOM.

La séance a été ouverte sous la présidence Monsieur LACOMBE Robert, Président sortant, après l'appel nominal, a déclaré les membres du comité syndical cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

M. THEULET Guy, a été désigné en qualité de secrétaire par le comité syndical (article L.2121-15 du CGCT applicable en vertu de l'article L.5211-1 du CGCT).

ELECTION du PRESIDENT

Le plus âgé des membres présents du comité syndical, Monsieur LACOMBE Robert, a pris la présidence de l'assemblée (article L.5211-9 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 63 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT applicable conformément à l'article L.5211-1 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le comité syndical à procéder à l'élection du Président. Il a rappelé qu'en application de l'article L.5211-2 du CGCT, le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du comité syndical. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Constitution du bureau de vote :

Le comité syndical a désigné 2 assesseurs : Madame CHARBONNEL Fabienne et Monsieur AMARE Pierre

Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque membre du comité syndical, à l'appel de son nom, a déposé dans l'urne prévue à cet effet son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Après le vote du dernier délégué, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins déclarés nuls par le bureau en application de l'article L.66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec la mention de la cause de leur annexion.

Résultats du 1^{er} tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 67

À déduire : bulletins blancs (à annexer au procès-verbal) : 3

bulletins nuls (à annexer au procès-verbal) : 0

Nombre de suffrages exprimés : 64

Majorité absolue 33

Candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
LACOMBE Robert	45	Quarante-cinq
MAGOT Stéphane	19	Dix-neuf

Proclamation de l'élection du Président :

Monsieur LACOMBE Robert a été proclamé président et immédiatement installé.

ELECTION DES VICE-PRESIDENTS**Élection des vice-présidents :**

Sous la présidence de Monsieur LACOMBE Robert, élu Président, le comité syndical a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (article L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-7-1 du CGCT applicables conformément aux dispositions prévues à l'article L.5211-2 du CGCT). Conformément aux dispositions prévues à l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, le Comité Syndical doit fixer le nombre de Vice-Présidents et de membres du bureau, puis procéder à leur élection. Conformément aux statuts du syndicat, la composition du Bureau est fixée comme suit :

- Deux vice-présidents,
- Sept membres.

ELECTION DU PREMIER VICE-PRESIDENT**Résultats du 1^{er} tour de scrutin :**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :
 Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
 Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 67
 À déduire : bulletins blancs (à annexer au procès-verbal) : 7
 bulletins nuls (à annexer au procès-verbal) : 1
 Nombre de suffrages exprimés : 59
 Majorité absolue : 30

Candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
MAGOT Stéphane	4	Quatre
VILARD Gilles	55	Cinquante-cinq

Proclamation de l'élection du 1^{er} vice-Président :

Monsieur VILARD Gilles a été proclamé 1^{er} vice-président et immédiatement installé.

ELECTION DU DEUXIEME VICE-PRESIDENT**PREMIER TOUR DE SCRUTIN**

Mme Viardot Chantal quitte la séance et donne pouvoir à M. VILARD Gilles

Résultats du 1^{er} tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 67

À déduire : bulletins blancs (à annexer au procès-verbal) : 6

bulletins nuls (à annexer au procès-verbal) : 0

Nombre de suffrages exprimés : 61

Majorité absolue : 31

Candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
DELCLAU Philippe	20	Vingt
PENCHENAT Régis	41	Quarante-et-un

Proclamation de l'élection du 2^{ème} vice-Président :

Monsieur PENCHENAT Régis a été proclamé 2^{ème} vice-président et immédiatement installé.

Conformément aux statuts du syndicat, le bureau est composé :

- du président ;
- de 2 vice-présidents
- de 7 membres.

Le Président fait appel aux candidatures pour les 7 membres du Bureau et propose que toutes les communautés de communes soient représentées au sein du Bureau ainsi que la commune de Rocamadour du fait de la spécificité de la collecte sur ce site.

Mme ANGELIBERT Éliette, MM AMARE Pierre, DAGNEAU Stéphane, DELCLAU Philippe, ESTEVENON Luc, NADAL Gérard et THEULET Guy sont candidats.

A L'unanimité, les membres du Comité Syndical, décide de procéder à l'élection des membres du Bureau à main levée.

ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU

Le Président demande à l'assemblée de voter.

Les membres du Bureau sont élus à l'unanimité.

Proclamation de l'élection des membres du bureau :

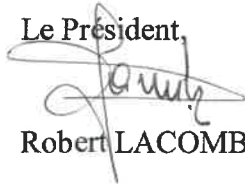
M. AMARE Pierre a été proclamé membre du bureau et immédiatement installé.
Mme ANGELIBERT Éliette a été proclamée membre du bureau et immédiatement installé.
M. DAGNEAUX Stéphane a été proclamé membre du bureau et immédiatement installé.
M. DEICLAU Philippe a été proclamé membre du bureau et immédiatement installé.
M. ESTEVENON Luc a été proclamé membre du bureau et immédiatement installé.
M. NADAL Gérard a été proclamé membre du bureau et immédiatement installé.
M. THEULET Guy a été proclamé membre du bureau et immédiatement installé.

OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS

Néant

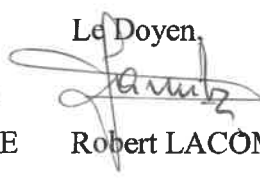
Le présent procès-verbal, dressé **en double exemplaire** et clos, le 24 septembre 2020, à 16 heures, 30 minutes, ¹ a été, après lecture, signé par le Président, le doyen, les assesseurs et le secrétaire.

Le Président,



Robert LACOMBE

Le Doyen,



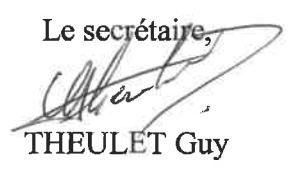
Robert LACOMBE

Les assesseurs,



CHARBONNEL Fabienne
AMARE Pierre

Le secrétaire,



THEULET Guy

¹ Le premier exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat de l'EPCI ou du syndicat mixte. **Le second exemplaire doit être aussitôt transmis, avec toutes les autres pièces annexes (Liste de présence, listes d'émargement pour chaque scrutin, procurations originales, Bulletins blancs ou nuls) au représentant de l'État.**